

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL**  
**DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022**

Date de la convocation : 7 Octobre 2022

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Suivi des travaux et projets en cours  
-avenant n°3 au lot 1 (chauffage – ventilation – plomberie)
- Voirie
- Compte-rendu des différentes réunions
- Aide financière au titre de « l'embellissement : travaux de façade/toiture »
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz –  
année 2022
- Rapport annuel d'activités et des comptes administratifs 2021 de la Communauté de  
Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Groupement de commandes de prestations de :  
-balayage mécanique des voiries  
-marquage routier
- Entretien des espaces naturels sensibles départementaux : convention de partenariat  
2023 – 2027
- Motion relative à l'accès aux soins
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de  
remplacement
- Délibérations et questions diverses

Membres présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, ALLETRU Sonia, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, LARGETAU René-Pierre, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline

Secrétaire de séance : VASSEAUD Céline

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque de la part de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé.

**1 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

Monsieur le Maire rapporte les conclusions de la dernière réunion de chantier : le cabinet médical est sur le point d'être achevé (quelques retouches constatées à prévoir lors de la réunion de ce jour) : le réglage de la porte automatique est à revoir ; il semble trop sensible.

Le cabinet de kinésithérapie est, lui aussi, pratiquement terminé : il reste le raccordement électrique. M Gago sera contacté pour l'ouverture du compteur en son nom. Le

conseil municipal doit se décider pour le montant du loyer du cabinet. Après en avoir délibéré et débattu, les élus fixent le loyer mensuel à 450€.

### ***Arrivée de Mme Royer***

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet restauration va aboutir ; l'ouverture est prévue pour le printemps. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer du local à 550€. Le projet se confirmant, une rencontre va s'organiser avec la future gérante ; l'architecte sera contacté pour finaliser les plans en fonction des branchements et le devis de la société Meca sera revu en fonction des besoins et du plan. M Bonneau expose les différentes esquisses de la partie bar au conseil municipal et demandera un devis. Les élus souhaitent un devis comparatif d'une autre société également.

### **Avenant n° 3 du lot 13 (chauffage – ventilation – plomberie)**

Monsieur le Maire expose aux élus l'avenant de la société Chaufféo concernant le cabinet du kinésithérapeute : le passage d'une douche augmente le marché de 1 128,38€ HT. L'assemblée n'émet aucune opposition à la signature de l'avenant.

Le devis pour le nettoyage des locaux est toujours en attente. Monsieur le Maire reprendra contact auprès du SyDEV car aucun branchement au réseau n'est effectué contrairement à ce qui est soutenu par la société. Sur l'extérieur, l'enrobé est en cours de préparation : les pavés séparant l'enrobé sont posés. Un caniveau, non prévu initialement, sera créé à l'entrée du cabinet de kinésithérapie (une légère pente a été constatée lors d'une précédente réunion de chantier).

**Lotissement du Village du Moulin :** Monsieur le Maire fait savoir que les bordures ont été reprises mais le travail est peu satisfaisant.

## **2 – VOIRIE**

M Sabouraud a contacté la société Rineau : les travaux sont toujours programmés, mais face à un calendrier bien chargé, l'entreprise ne peut donner de date fixe.

La société Colas reste sans réponse aux appels de M Sabouraud pour terminer les derniers travaux.

## **3 – COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS**

- **Signalétique touristique :** M Sabouraud a rassemblé les différents professionnels du tourisme qui ont répondu présents. Ils sont tous d'accord sur un point : la signalétique doit être retravaillée pour être plus sobre, en harmonie (moins de couleur à chaque panneau, par exemple) et à l'effigie de Mervent. Actuellement, on dénombre entre 160 et 180 panneaux. M Sabouraud annonce un premier chiffrage pour le renouvellement à 2 000€ par point de signalétique. Une nouvelle réunion est programmée et un groupe de travail sur l'application WhatsApp est mis en place pour échanger à distance entre les professionnels. Se pose la question du coût : à quelle hauteur participe la commune ?

- **Commission Animation :** M Bonneau fait le bilan de la soirée des remerciements du 7 octobre (pour la participation des bénévoles à la fête de la Musique et au 13 juillet). L'adjoint regrette le peu de présents. Le bilan des deux festivités a été présenté aux associations ; tous les

présidents sont prêts à aider pour la saison 2023. Bilan de la fête de la musique : la prestation des percussions a été jugée trop longue. Revoir les soucis d'électricité et de sonorisation. Les associations se sont revues remettre leur chèque pour leur participation. Celles-ci ont été surprises des montants mais surtout du montant de la commune alloué au spectacle du 13 Juillet. Elles remercient la Municipalité de verser l'intégralité des bénéfices aux associations merventaises.

- **Conférence des Maires** : Monsieur le Maire relate la conférence qui s'est tenue ce mardi 11. Madame la Sous-Préfète a installé sur les communes un point « France Services » qui permet aux habitants de faire leurs démarches administratives. Pour le pôle de proximité, les ateliers auront lieu le vendredi à Foussais-Payré.

Un autre point environnemental a été évoqué : dans le cadre de la PCAET, il a été demandé aux communes si elles voulaient et pouvaient installer des panneaux photovoltaïques. Beaucoup de communes ont été favorables ; deux lieux ont été arrêtés : le pôle automobile de Fontenay (sur le toit du karting) et sur le parking de la Communauté de Communes (des ombrières vont être installées). En 2023, d'autres projets d'ombrières verront le jour sur le parking de la salle des fêtes de Sérigné, à L'Hermenault et sur le parking de la salle des 4 vents à Fontaines. La collectivité ne pourra pas s'alimenter en électricité fournie par les panneaux, elle sera intégralement réinjectée dans le réseau et donc revendue. Le coût des travaux sera pris en charge à 70% par Vendée Energie.

Le projet de déplacement et la restructuration du cinéma « Le Renaissance » de Fontenay seront porté par une autre société.

Les travaux de rénovation de l'école de musique située dans l'ancien collège Viète de Fontenay sont estimés à 6,5 millions d'euros plus 2 millions de maîtrise d'œuvre et autres. Les travaux seraient réalisés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

- **Réunion ERP** : Réunion organisée par les services de la Préfecture. Initialement, tout établissement devait être aux normes en 2021 mais pour certaines collectivités, il était difficile de respecter le calendrier. Des délais ont été accordés.

- **Vendée Eau** : Monsieur le Maire informe les élus qu'il reste 40% de réserve d'eau sur Mervent (soit jusqu'en décembre si le temps reste sec). Les prix de l'eau étant fixes depuis 10 ans, ils risquent d'augmenter les prochaines années. Vendée Eau prévoit +1 million d'euro pour le fonctionnement en 2023, il en coûtera +4 millions les deux années suivantes.

#### **4 – AIDE FINANCIÈRE AU TIRE DE « L'EMBELLEMENT : TRAVAUX DE FACADE/TOITURE »**

Monsieur le Maire présente la demande de M Saunier qui a entrepris des travaux de rénovation de toiture ; il peut prétendre à une aide de la commune dans le cadre du programme d'embellissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement de la subvention de 1 000€ (M Saunier percevra la même somme de la Communauté de Communes de Fontenay)

## **5 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ – ANNÉE 2022**

La commune peut bénéficier d'une redevance pour le passage d'une canalisation de gaz sur son territoire sur 3 476 mètres. Selon un calcul spécifique, le SyDEV peut verser à la commune la somme de 147€. Tous les élus sont favorables à cette redevance.

## **6 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE**

Monsieur le Maire présente le rapport et rappelle qu'il reste en libre consultation pour les élus désireux de le parcourir. Le conseil municipal prend acte du rapport.

## **7 – GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS DE :**

**-BALAYAGE MÉCANIQUE DES VOIES**

**-MARQUAGE ROUTIER**

*Suite à l'échéance à venir au 31 décembre 2022 de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de marquage routier, qui s'inscrit dans un groupement de commandes établi entre la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée (CCPFV) et plusieurs de ses Communes membres, l'établissement public souhaite relancer un accord-cadre au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour ce faire, la constitution d'un nouveau groupement est nécessaire. L'objectif de cette démarche consiste à n'effectuer qu'une seule procédure de passation pour répondre aux besoins de plusieurs acheteurs publics. En outre, le groupement permet de bénéficier de la réactivité du fournisseur attributaire et d'augmenter les volumes d'achats pour réaliser des économies. Monsieur le Maire informe que le coût du balayage des voies sur Mervent risque d'augmenter proportionnellement au nombre de voies nouvellement créées (Clos du Bois quand il passera communal, Village du Moulin...). Le conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.*

## **8 – ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DÉPARTEMENTAUX : CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 – 2027**

Les côteaux qui appartiennent à l'espace départemental sont entretenus par la commune. Le Département participe financièrement à hauteur de 70% du coût de l'entretien. Tous les élus sont favorables à la reconduction de la convention pour 2023 – 2027.

## **9 – MOTION RELATIVE À L'ACCÈS AUX SOINS**

Monsieur le Maire fait lecture de la motion en question. La densité médicale au niveau nationale est de 8,9 médecins pour 10 000 habitants (au niveau régional, on passe à 8,4). Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la densité médicale sur le territoire de la Communauté de Communes est de 6,4 médecins pour 10 000 habitants. En signant cette convention, la Communauté de Communes avec l'ensemble des communes signataires, demande à ce que l'Etat assure une offre de soin adaptée à la population et rapidement. L'ensemble du conseil municipal adopte la convention.

## **10 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Afin de consolider le système de protection et de de lutte contre les incendies, le Maire doit désigner un correspondant incendie et secours. Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) de la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte conte les incendies. M Largeteau René-Pierre se propose, le conseil en prend acte.

## **11 – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

En cas d'absence d'un agent communal sur une période plus ou moins longue, la commune peut, avec cette délibération, employer une personne. Ce remplaçant devant avoir les qualités et compétences requises pour occuper le poste en question. Tous les conseillers sont favorables à cette proposition.

## **12 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Référents vélo** : La Communauté de Communes lancera prochainement un schéma directeur cyclable. Chaque commune doit identifier 2 « référents vélo » pour participer aux différents temps d'échange. Le premier atelier se tiendra le 17 novembre à 10h. Mme Vasseaud Céline et M Sabouraud Damien se portent volontaire.

- **Bornage** : Lors de la dernière réunion de conseil, une demande de bornage d'une parcelle de M Picard, par la commune avait été demandée. Après renseignement, s'agissant d'une parcelle donnant sur la route départementale, les travaux de bornage reviennent au Département.

- **Busage** : Des travaux de busage sont demandés par une habitante de la Route de la Bironnière. Le tractopelle de la commune étant hors d'usage, les travaux sont réalisés par une entreprise extérieure. La cave d'une maison sise Rue de la Chapelle est régulièrement inondée. Le propriétaire demande un remplacement des buses communales. Avant d'entreprendre de lourds travaux, les élus proposent une solution moins coûteuse : étudier l'écoulement de l'eau à l'aide de colorants.

- **Cimetière** : Le devis validé lors du précédent conseil datant de 2021, un nouveau a été établi par le prestataire (avec un geste commercial) proposé à 18 338,54€. Le conseil valide ce nouveau devis. Des devis pour la fourniture de 30 cavurnes sont proposés. Monsieur le Maire fait savoir que le travail de reprise de concessions devra débiter ; le nouveau logiciel le permettra.

- **Fibre** : Le nouvel emplacement du poteau au lieu-dit « Les Loges » a été accepté par les deux parties. Pour poser une armoire, les lignes devront être enterrées ce qui implique de casser une partie de la voirie au grand regret des élus (reprise lors des derniers travaux de voirie).

- **Remparts** : La convention avec la Fondation du Patrimoine a été signée le 3 octobre dernier ; l'appel aux dons est lancé.

- **Réunion assainissement** : Le renouvellement de la station de Mervent a été évoqué lors de cette réunion. Face au coût supporté par la Communauté de Communes, le projet reste en sommeil (la Communauté de Communes a un budget de 500 000€ par an d'investissement prévus dans l'assainissement, le coût du remplacement de la station de Mervent prévoit 4 années d'investissement). Aujourd'hui, la station fonctionne correctement mais en cas de constructions supplémentaires, elle peut arriver à saturation si le nombre d'habitants augmente trop.

- **Feu d'artifice** : Après la tragédie de Cholet du 14 juillet dernier, la Préfecture a renforcé les contrôles et la réglementation.

- **Bulletin** : La récolte des articles des associations se poursuit ; la prochaine réunion de la commission est prévue le 24 octobre.

- **Conférences des Maires** : Monsieur le Maire rappelle que la prochaine conférence à lieu à Mervent le 17 novembre et souhaiterait la présence d'un maximum d'élus.

- **Illuminations de Noël** : Pour des raisons énergétiques et économiques, la Municipalité ne souhaite pas investir dans d'autres décorations lumineuses.

- **Lettres géantes** : M Bonneau fait savoir que les lettres sont fabriquées et sont prêtes à être peintes. Le choix des couleurs n'est pas défini. Un essai sur le positionnement des lettres devrait avoir lieu le 20 octobre à 15h30, dans le parc de la Mairie.

- **TPE** : Un devis de la société BOUTIN est présenté pour l'acquisition d'un TPE pour régler la redevance des camping-cars et des tickets de cantine : 108,33 € HT (soit 131,09€ TTC).

- **Date à retenir** : Le 5 novembre prochain aura lieu la Cérémonie de la Saint Hubert à l'église.

La séance est levée à minuit.

**Prochaine réunion de conseil : le jeudi 24 novembre à 20h30**